sommaire

Dossier

‹ Le piégeage, une régulation indispensable 3/5

Vie des associations

L'ACC de Miné Bibon à Guiscriff 6/7

L'ACC de Ploemel : un parc d'acclimation de lapins 14

Actualités

‹ Résultat du sondage 8/9

‹ En bref 9

‹ Assemblée générale de la Fédération des chasseurs le 20 avril 2013 13

‹ Concours Saint Hubert 14

L'évènement

‹ Un week-end de haut vol 10/12

Agenda 13

Petites annonces 15

je chasse en morbihan

n° 31 Mars 2013

Fédération départementale des chasseurs du Morbihan

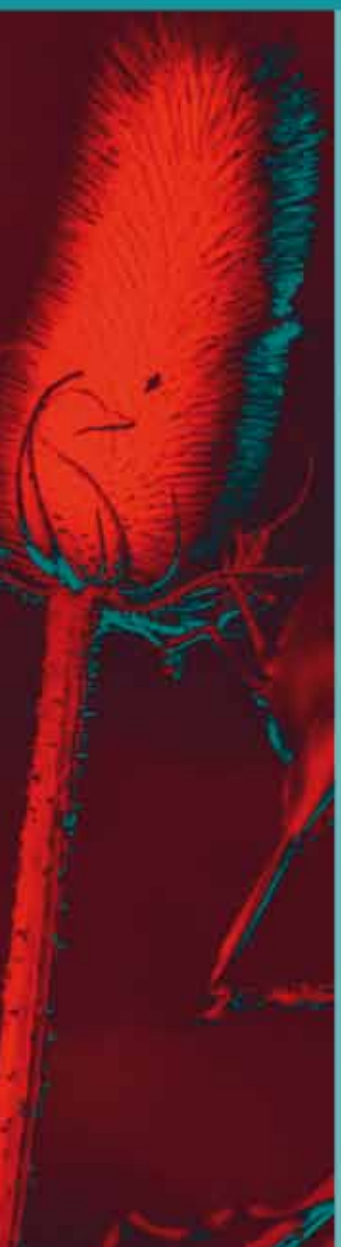

edito

par Guy Bonnefous

Il est des jours sombres dans la vie et celui du dimanche 27 janvier le fut particulièrement. Piotr m'a quitté. La chasse ne peut se faire dans de bonnes conditions qu'avec nos chiens. Auxiliaires indispensables, amis qui jamais ne nous déçoivent. Efficaces et fidèles, sachez, Chasseurs, que nous ne sommes jamais trop gentils avec nos compagnons. Que seraient d'ailleurs nos parties de chasse sans eux ? Adieu Piotr... Bonjour Hannia !

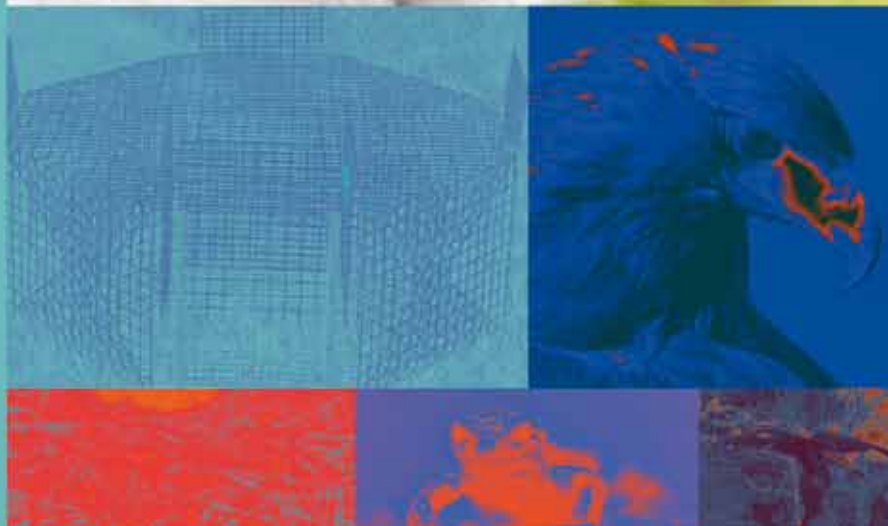

ALCÉDO
chasse & pêche

créé par des passionnés, pour des passionnés...

Carabine SAVAGE AXIS
(243 win ou 270 Win / Noir ou camo...)

Armurier Diplômé

+ Lunette Bushnell 3-9x40 (le tout 619.90€)
+ Housse (19.90€)
+ Boite de balles GECO (29.90€)
+ Réglage à 100M (45€)

~~714.70€~~

Offre Pack ALCEDO

549,90€ prix net

CHASSE AUX NUISIBLES
Grand choix :
Appeaux, formes, munitions, et divers accessoires ...

Magasin de Vannes
ZA de Luscanen, 19 rue Léonce Franco
56880 VANNES - PLOEREN
Tel. 02 97 54 25 45

Une équipe de spécialistes à votre service !
lundi au samedi de 9h à 19h
www.alcedo.fr

Magasin de Lorient
1 bis rue Gustave Zédé
56600 LANESTER
Tel. 02 97 32 56 83

REPAS DU CHIEN
FARMER'S
LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

Une gamme adaptée aux besoins de votre chien.

Nouvelle Gamme

Renseignements
Commandes

Réseau de Distribution Grand Ouest
06 71 00 55 90
farmers@triskalia.fr

Conseil en élevage
Livraison à domicile

Triskalia

Dossier

Le piégeage

une régulation indispensable

La régulation des espèces classées «nuisibles» n'est pas une mince affaire. Pour y parvenir, il faut un procédé qui puisse être choisi et accepté. C'est le cas du piégeage. Aujourd'hui, ce mode de régulation est devenu indispensable, et ce dans un cadre réglementaire en mutation. Le point sur ce dossier.

La formation pour la régulation des corneilles noires.

Face à la prolifération de certaines espèces classées nuisibles, trouver une solution est bien compliqué. En effet, le déterrage n'est pas réalisable partout (problème d'accessibilité, terrain non compatible, etc.). Et la chasse, elle aussi non praticable en de nombreux endroits, n'est pas le moyen le plus adapté à la régulation. Reste le piégeage. Indispensable, il ne s'improvise pas. S'y former, connaître les espèces et la réglementation applicable, sont incontournables. Car aujourd'hui, il est impossible de se passer de ce procédé couramment admis, les chiens préférant chasser le chevreuil et les chasseurs, le sanglier ...

La formation, trois sessions par an

Il faut avoir 15 ans révolus pour suivre la formation de 16 heures obligatoires. La formation est, pour le Morbihan, assurée par le Fédération départementale des chasseurs. Ce sont des techniciens de la Fédération, agréés par l'Office national de la chasse et de la Faune sauvage (O.N.C.F.S.), qui dispensent les cours.
Le programme est validé tous les ans par la Direction départementale des territoires et de la mer et répond à un protocole de formation établi.
Elle se déroule sur deux jours et porte sur la connaissance des espèces recherchées, des différents types de pièges ainsi que leurs possibilités et conditions d'utilisation, leur manipulation, mais aussi des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés, réglementation générale du piégeage et l'application de de ces connaissances. Une partie pratique sur le terrain permet aux personnes de voir et manipuler les pièges dans les situations réglementaires. Au terme de ces quelques heures, le futur piégeur aura toutes les connaissances nécessaires pour remplir sa mission.
A la suite de cette formation, les candidats reçoivent un numéro d'agrément « unique » délivré par le préfet. Ce numéro est national et permet aux personnes de pratiquer le piégeage partout en France.

Aujourd'hui, la Fédération met en place trois sessions de formation par an ainsi qu'une formation « spéciale » dispensée au lycée agricole de Kerlebost (Saint Thuriau - 56) qui forme de futurs agents et techniciens en «environnement».

Les principales espèces et leurs pièges

Hormis le ragondin et rat musqué qui font l'objet d'une lutte intensive, orchestrée par la Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures (FEMODEC), les espèces les plus piégées sont la pie bavarde et la corneille noire. Ainsi, en 2010/2011, 8 011 corneilles noires et 10 473 pies bavardes ont été piégées.

Le piégeage, une régulation indispensable

Pour ces deux premières espèces, le piégeage fait ses preuves depuis des lustres. Les cages, grandes ou petites, fonctionnent d'ailleurs très bien !
Pour les corneilles noires, deux types de cages sont utilisés. L'une est une petite cage rectangulaire composée de deux parties permettant la capture et d'une partie enfermant un appelant. L'autre est une grande cage de 3 x 2 mètres abritant un ou deux appelants et les oiseaux capturés. Cette dernière cage étant plus efficace sur les grandes bandes de corneilles.
Pour la pie bavarde, la simplicité est de mise : une cage ronde composée de 4 parties de capture et d'un compartiment central recevant l'appelant.

Pour le renard, les pièges sont nombreux. Les boites tombantes sont de plus en plus utilisées et les pièges à lacets (belisle et billard) restent, avec le collet à arrêtoirs, parmi les plus utilisés. En 2010/2011, ce sont 3 084 renards qui ont été piégés avec ces types de pièges.

Plus de 3 000 renards sont piégés chaque année.

Réglementation, le cas de la pie bavarde

De nouveaux textes relatifs à la régulation des espèces nuisibles ont vu le jour en 2012. La pie a été l'espèce la plus concernée par cette nouvelle réglementation. En effet, l'arrêté du 2 aout 2012 relatif à la régulation des espèces du second groupe définit de nouvelles zones de régulation.

Pour la pie comme pour la corneille, le piégeage est efficace grâce aux cages qui fonctionnent parfaitement.

Désormais, la destruction à tir ou par piégeage de la pie bavarde (entre mars et septembre) ne pourra être effectuée que dans les **cultures maraîchères**, les **vergers** ou sur les **territoires** où, en application du **schéma départemental de gestion cynégétique** (SDGC), des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage sont mises en place (cf liste des territoires ci-contre).
Il faut entendre par là que toute action de conservation d'une espèce de faune sauvage sujette à la prédation des pies, et qui, est mentionnée dans le SDGC, justifie la destruction à tir ou par piégeage de la pie bavarde sur les territoires concernés.
La Fédération dans son SDGC 2012-2018 a souhaité mettre l'accent sur une gestion globale du faisan commun pour développer durablement des populations naturelles.

Rappel juridique

1er groupe

Les espèces invasives classées nuisibles sur tout le territoire national, à savoir le ragondin, le rat musqué, le vison d'Amérique, le raton laveur, le chien viverrin, et la bernache du Canada.

2e groupe

Les espèces autochtones classées nuisibles pour le Morbihan par arrêté ministériel triennal : à savoir la fouine, le renard, la corneille noire et la pie bavarde.

3e groupe

Les espèces autochtones classées nuisibles pour le Morbihan par arrêté préfectoral, à savoir : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier (attention, ces trois dernières espèces ne sont pas piègeables comme la bernache du Canada).
Pour les périodes et modalités spécifiques de destruction, nous vous invitons à consulter l'arrêté préfectoral du 21 juin 2012 (groupe 3) publié dans le numéro de septembre de notre revue ainsi que les arrêtés ministériels du 3 avril 2012 (groupe 1) et du 2 août 2012 (groupe 2).

Aussi, toute opération de gestion menée sur le faisan permet la destruction à tir ou par piégeage de la pie bavarde sur les territoires suivants :
- commune où le faisan commun est interdit de tir,
- commune où le nombre de jours de chasse est limité,
- commune où le tir de la poule est interdit,
- territoires des associations de chasse qui privilégient les lâchers de gibier au printemps ou en été,
- territoires des associations de chasse qui fixent un quota de prélèvement par chasseur,
- etc.

La destruction à tir des corneilles

Le décret du 3 mai 2012 autorise désormais l'utilisation de formes de corneilles (appelants artificiels) ou corneilles vivantes non mutilées, pour la régulation des corvidés pendant la saison de chasse.
La Fédération des chasseurs du Morbihan a proposé durant les mois de janvier et février 2013 une formation pour la régulation des corvidés. Cette formation reprend l'aspect réglementaire mais présentait aussi la technique à mettre en place et le matériel nécessaire pour être efficace au moment des semis de maïs. Cette méthode, déjà très utilisée dans d'autres départements, a été testée, avec succès, l'an passé sur certaines communes de notre département.
Si vous êtes intéressé par cette formation, renseignez-vous auprès de la Fédération pour en obtenir les dates.

Jean-Philippe Gruson

Une association au service des piégeurs : l'UPM

L'Union des piégeurs du Morbihan (U.P.M.) reste mobilisée. Lors du printemps dernier, elle a mis en place des rencontres de piégeurs qui ont été relativement bien perçues et bien suivies. Le but de ces rencontres est de créer un lien entre les piégeurs afin de faciliter les échanges et surtout de fédérer les personnes. Ces demi-journées sont reprogrammées au mois de mars 2013. Le piégeage ne peut être efficace et reconnu dans le monde cynégétique que si les piégeurs échangent leur savoir-faire et se soutiennent.
De plus, l'Association continue d'être adhérente à l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France (UNAPAF) et cela signifie, pour les morbihannais adhérents UPM, la garantie d'être assuré pour l'activité de piégeage.

Contact UPM : Jean-Claude Lantrain, président
Tél. 02 97 60 78 42
piegeurs.du.morbihan@gmail.com

Suivi sanitaire : recherche sur la leptospirose dans le Morbihan

La leptospirose est une zoonose présente sur l'ensemble des continents à l'exception de l'Antarctique. Dans l'environnement, les leptospires se développent principalement dans les reins des mammifères desquels elles sont évacuées par les urines, contaminant ainsi les sols et les eaux de surface. Les bactéries attendent alors le passage d'un nouvel hôte et y pénètrent via les muqueuses et les plaies de la peau.

Au niveau pathologique, la leptospirose peut avoir des conséquences graves en termes de santé publique. Les chiens sont également très sensibles à la leptospirose qui, outre un affaiblissement sévère, peut entraîner la mort. L'homme est susceptible de développer cette maladie qui provoque des fièvres, douleurs et insuffisances rénales pouvant entraîner la mort dans les cas les plus graves.

La leptospirose est en réémergence, notamment en France. Il est nécessaire d'approfondir nos connaissances épidémiologiques, notamment le rôle des différents mammifères sauvages dans le maintien et la dispersion des leptospires.

But de l'étude : Déterminer les espèces mammifères réservoirs et/ou vectrices de la leptospirose en prélevant les reins pour analyse.

Choix des espèces : **Si vous tuez à la chasse une martre ou que vous capturez par piégeage une fouine ou un vison d'Amérique, contactez le technicien de la Fédération des chasseurs** pour connaître les modalités de prélèvement et les conditions de conservation. Contact : Thierry DELHORME - Technicien FDC56 - 06 85 75 56 30.
Merci à l'avance pour votre coopération.

L'ACC de Miné Bibon à Guiscriff : elle couve son faisan sauvage

Pour favoriser l'implantation du faisan sauvage, unie, l'Association communale de chasse se mobilise. Au programme des actions menées : aménagement du territoire, élevage de faisans, entretien des landes, piégeage, comptages... un lourd travail plein d'espoir !

Comme la majorité des territoires de chasse, l'association communale de Guiscriff lâche depuis de très nombreuses années des faisans de tir en cours de saison de chasse. L'équipe dirigeante de l'association dresse un bilan négatif de cette tradition de chasse. « Il était temps pour nous de repenser une politique de gestion du faisan, plus durable, moins coûteuse financièrement tout en jouant sur une meilleure image de la chasse du faisan », explique Laurent Cadic, jeune trésorier de l'association.

Convention de gestion du faisan

L'association a donc signé en 2011 la convention de gestion du faisan commun proposée par la Fédération des chasseurs. « Une grande majorité des chasseurs a adhéré à ce projet car sur les 120 que compte notre association, 90% d'entre eux chassent aux chiens d'arrêt », indique le président Hervé Culotto.
Dès lors différents travaux ont été entrepris : construction d'une volière de pré-lâcher, d'un enclos de 3 hectares de type « volière anglaise » clos par des fils électriques, installation d'une trentaine d'agrainoirs, le tout implanté sur une réserve de 10 hectares. L'association est propriétaire du foncier de la réserve. Cinq samedis et pas moins de 110 chasseurs ont été nécessaires pour la réalisation des travaux.

Fiche d'identité

Association communale de chasse de Miné Bibon
Association créée en 1933
Président : Hervé Culotto
Superficie totale : 4500 ha
Nombre de chasseurs : 120
Biotope : 60% cultures / 13% prairies permanentes / 27% bois, friches, landes

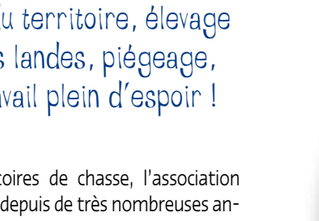

Situé dans le Nord-Ouest du département le territoire de l'association Miné Bibon est caractérisé par un paysage vallonné comme l'indique son nom, « miné » signifiant montagne en breton. Le territoire est dominé par la polyculture-élevage, on y trouve également des bois entrecoupés de landes et de prairies humides.

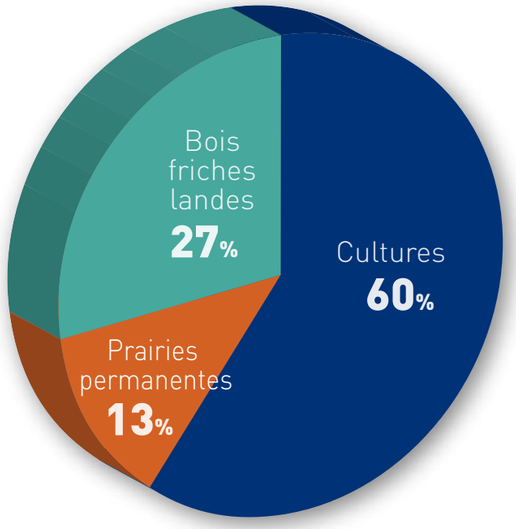

Composition du territoire de l'ACC de Miné Bibon

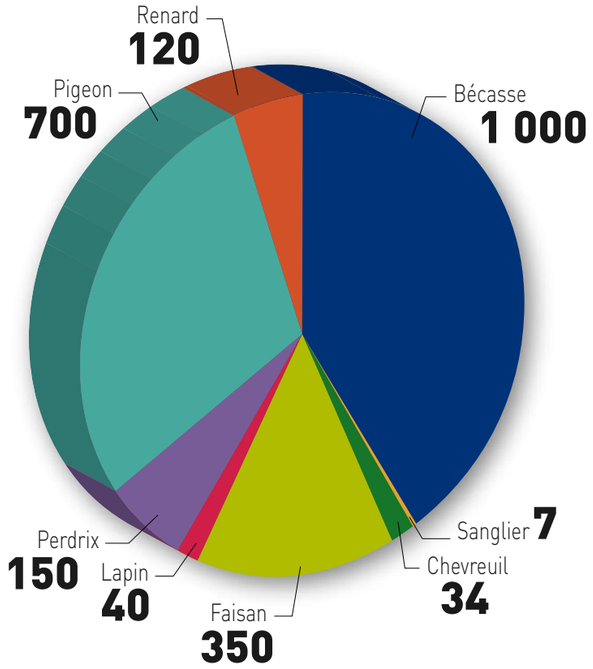

Tableau de chasse d'une saison sur l'ensemble du territoire de l'ACC d'après les déclarations individuelles des chasseurs

Se répartir la tâche

Dans un deuxième temps, une dizaine de chasseurs se sont répartis différentes responsabilités : l'élevage des faisans en volière, le suivi des oiseaux dans l'enclos volière anglaise, l'implantation de cultures à gibiers, le piégeage, etc.
La réussite d'une telle opération induit nécessairement une prise en compte des prélèvements : un plan de chasse du faisan commun est instauré sur la commune de Guiscriff ainsi que sur les communes limitrophes. Durant les 4 premières années, aucune attribution ne sera délivrée. Seul le faisan obscur pourra être prélevé.

RDV au chant des coqs

Il est encore trop tôt pour mesurer le succès de cette opération, « nous attendons les résultats des comptages des coqs chanteurs qui auront lieu avec l'aide de la Fédération au mois d'avril », indique Laurent Cadic.
Cependant, « vu les observations faites par nos chasseurs cette saison de chasse, je pense que l'on ne regrettera pas notre choix », estime Hervé Culotto. Les résultats obtenus sur d'autres territoires peuvent déjà garantir que les chasseurs de l'association communale de Miné Bibon, à Guiscriff, ne le regretteront pas.

Thierry Delhorme

De gauche à droite :
Laurent Cadic (trésorier),
Ludovic Perez (vice-président),
Hervé Culotto (président).

Laurent Cadic, jeune trésorier dynamique de l'asso !

Volière de pré- lâcher implantée dans l'enclos de type « volière anglaise » de 3 ha.

Les 3 hectares de l'enclos sont ceinturés par une clôture électrique comportant 6 fils.

Maintenir l'agrainage reste primordial !!!

SONDAGE

Vous n'avez pas été très nombreux à répondre à l'enquête de satisfaction sur notre revue «Je chasse en Morbihan» (cf. numéro 30 de septembre 2012). Merci à tous ceux qui ont pris le temps de donner leur avis et de faire part de leurs attentes. Ce numéro tente d'y répondre avec des thèmes et des sujets que vous attendez, tels que le piégeage (pages 3 à 5) ou la vie des associations (pages 6,7 et 14). Voici les résultats et enseignements de ce sondage.

Lecteurs, qui êtes vous ?

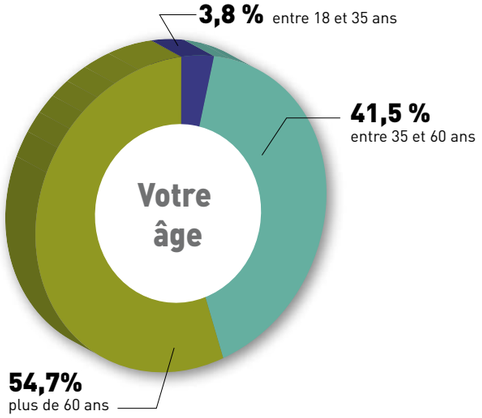

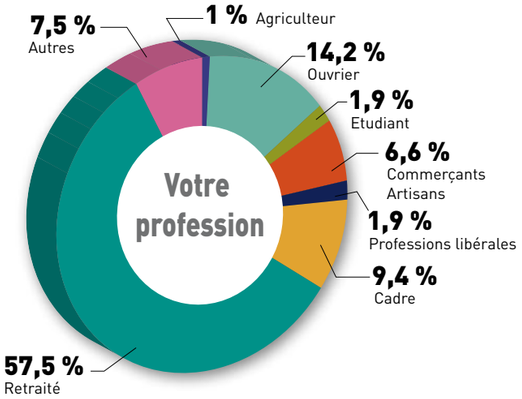

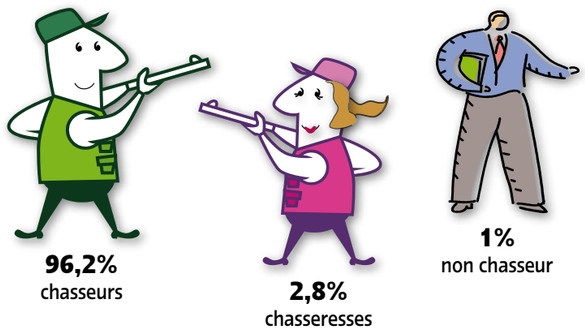

Votre mode de chasse principal

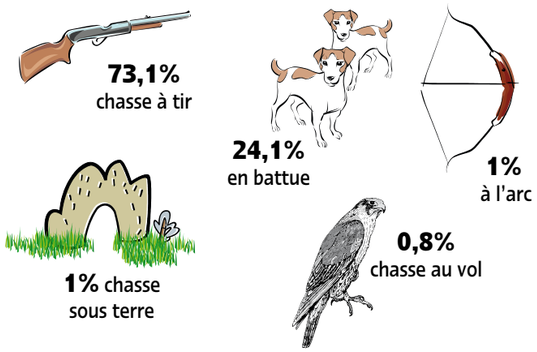

Lecteurs, qu'aimez vous ?

Lisez-vous « Je chasse en Morbihan » ?

- 96,2% chaque numéro en entier
- 3,8% seulement quelques rubriques : espèces et réglementation

Lorsque vous avez lu « Je chasse en Morbihan »,

- 59,4% la conserve
- 14,1% conserve uniquement les articles qui les intéressent
- 12,4% la donne pour la faire lire autour d'eux
- 14,1% la jette

Quelles sont les rubriques qui vous intéressent le plus ?
(avec choix multiples)

- 68% Gestion des espèces
- 65% Réglementation
- 42% Actualités
- 31% Vie de la Fédération
- 21% Vie des associations
- 19% Agenda

Souhaitez-vous la création de nouvelles rubriques ?

66% oui 34% non

Si oui, rubriques les plus citées : histoires de chasse, recettes de cuisine, armes, chiens, piégeage, sociétés de chasse.

Les sujets abordés le sont-ils avec suffisamment de clarté et de précision ?

66% oui 24,5% parfois 4,7% non

Les articles sont-ils ?

- 75,5% intéressants
- 9,4% pas assez diversifiés
- 3,8% trop compliqués
- 2,8% trop longs
- 14,1% pas assez nombreux
- 5,6% trop courts
- 3,8% peu intéressants

Parmi les sujets évoqués, certains vous ont-ils aidé à résoudre des problèmes auxquels vous avez été confrontés ?

33% oui 48% non 19% ne se sont pas prononcés

Pour les 33% de « oui », les sujets suivants ont été cités : sécurité, réglementation, nuisibles, gestion des espèces.

Dans les numéros récents, quels sont les thèmes qui vous ont intéressé ?
Les nuisibles, la réglementation, la gestion des espèces.

Quels sont les sujets qui n'ont pas été évoqués et que vous souhaitez trouver dans notre revue ?
Les armes, la vie des sociétés de chasse, le piégeage, les chiens (races, dressage, concours), la chasse du petit gibier (pigeons, grives, etc.), la fiche espèce.

Votre revue vous paraît-elle :

81,1% suffisamment illustrée 9,4% insuffisamment illustrée

La maquette (sa présentation) vous plaît-elle ?

94,3% oui 1% non

La police des caractères est-elle agréable ?

83% oui 1% non

La taille des lettres est-elle suffisamment grande ?

93,4% oui 1% non

Satisfaits !

Dans une grande majorité, la revue répond à vos attentes. Le fond et la forme des articles apportent aussi satisfaction au plus grand nombre de lecteurs. Un souhait a néanmoins été exprimé de voir se diversifier les thèmes abordés avec plus d'articles sur le piégeage, sur le chien, sur les espèces. Aussi, nous essayerons de prendre en compte vos remarques. Nous vous rappelons que la revue vous est ouverte pour y publier vos articles, vos photos insolites ou animalières, etc.
En vous remerciant de toutes vos contributions.
Bien amicalement.

Le comité de rédaction

Guichet Unique 2013

La validation du permis de chasser pour 2013/2014 se déroule comme l'an passé. Un bon de commande sera expédié à chaque chasseur début juin 2013. En cas de question, contactez votre Fédération au 02 97 62 11 20. N'attendez pas la dernière minute pour demander votre validation.

Guichet Unique 2013 en ligne

La validation du permis de chasser avec paiement par carte bancaire pourra se faire par Internet à partir du site de la Fédération, www.chasse-morbihan.com. N'attendez pas la dernière minute pour préparer votre déplacement et tenez compte des délais d'expédition pour obtenir vos validations notamment temporaires.

Votre assurance chasse AXA Cabinet Benard et Sevestre

Dans le cadre du guichet unique, vous allez pouvoir souscrire une assurance Responsabilité Civile Chasse pour la saison 2013/2014. L'assurance responsabilité civile individuelle du chasseur est obligatoire et son attestation doit être présentée en cas de contrôle sur le terrain. Si vous choisissez cette offre, l'attestation d'assurance figure sur votre document de validation du permis de chasser. La Fédération reconduit son partenariat avec les assurances BENARD et SEVESTRE dont le contrat, complet et adapté, offre des garanties supérieures à l'obligation légale, sans franchise. **Pour la 9e année consécutive l'assurance chasse responsabilité civile individuelle proposée par la Fédération et le Cabinet BENARD et SEVESTRE est au tarif de 18 €.** Pour bénéficier de cette offre, il suffit de la souscrire avec votre validation annuelle du permis de chasser et d'en prévenir votre assureur dès maintenant. Pour plus de renseignements ou pour les options, contactez : Armelle ou Aurélie au 01 60 09 96 52.

Carnet Bécasse

Le carnet de prélèvement bécasse, utilisé ou non, est à retourner à la Fédération au plus tard le 15 mars 2013. Attention ! Tout chasseur qui n'aura pas retourné son carnet bécasse, même si aucun prélèvement n'a été fait, ne se verra pas délivrer de carnet pour la saison de chasse 2013/2014.

Brevet « grand gibier »

Pour la 7e année consécutive, l'Association départementale des chasseurs de grand gibier du Morbihan organise une session du brevet « grand gibier » composée de 6 séances et d'un examen final. La préparation s'étale de la deuxième quinzaine de mars à juin 2013. Le brevet « grand gibier » s'adresse à tous ceux qui veulent améliorer leurs connaissances cynégétiques sur la biologie des grands animaux, la balistique, la réglementation, les pathologies animales, l'aménagement des territoires, la flore, etc.
Renseignements et inscriptions auprès du président de l'A.D.C.G.G.56, Jean-Pierre Lefebvre, au 06 23 01 07 30.

Aigle royal sans et avec chaperon.

Maxence Béchennec

Autour des palombes.

Un week-end de haut vol

Une manifestation unique en France, rassemblant 400 spectateurs et 41 fauconniers. Cet événement de chasse au vol s'est déroulée les 27 et 28 octobre derniers à Erdeven. Pour l'organiser, le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) des Menhirs, l'association Breiz en vol et la Fédération des chasseurs du Morbihan se sont retroussé les manches.

En prélude, le vendredi après midi, l'association de chasse au vol de Bretagne a offert aux écoles d'Erdeven une présentation des différents rapaces, ainsi que du matériel utilisé pour la pratique de la fauconnerie. Rappelons que cet art a été inscrit, en 2010, au patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Les enfants, tous émerveillés devant la dizaine d'oiseaux présentée, ont eu la chance de pouvoir observer de très près des « faucons pèlerins » venus du Finistère ; d'admirer les yeux oranges vifs d'un « autour des palombes » ou de contempler un « hibou grand duc » toujours aussi discret et silencieux quand il vole à la recherche de sa proie.

Olivier Hay

Une rencontre unique en France

Du fait de son ampleur et ceci grâce au GIC des Menhirs qui ouvrait son territoire pendant deux jours à ce mode de chasse, mais aussi à Breiz en vol qui a su communiquer sur cette manifestation, 41 fauconniers venant de toute la France et même de Belgique ont répondu présents à cette invitation exceptionnelle.

Le lexique de la chasse au vol

Affaiter : dresser un oiseau de chasse.
Bloc : perchoir artificiel au sol.
Chaperon : heaume en cuir destiné à cacher la vue de certains rapaces. Ce qui les garde au calme.
Escape : gibier servant à l'affaitage de l'oiseau.
Fauconnier : personne pratiquant l'art de la chasse de haut vol.
Forme : femelle des rapaces.
Jets : liens de cuirs fixés aux pattes permettant de tenir l'oiseau au poing sans qu'il ne s'échappe.
Tiercelet : mâle rapace, d'un tiers plus petit que la femelle.

Le samedi matin était consacré à l'accueil des participants et à la présentation des oiseaux sur le domaine de Keravéon prêté gracieusement par la commune d'Erdeven et le Conseil Général du Morbihan. 400 spectateurs attentifs ont pu y assister et découvrir un spectaculaire entraînement sur leurre avec deux « faucons sacre » par l'équipage du « Mont des Alouettes » basé en Vendée. La particularité de cette manifestation est qu'elle était ouverte au public, ce qui ne se fait que très rarement lors des rencontres entre fauconniers.
Puis, le samedi après midi et le dimanche, le public a pu accompagner les chasseurs sur les zones de chasse. Ils ont pu aussi changer de zone au gré de leurs envies grâce au travail de signalisation et d'information réalisé par les bénévoles du GIC.

Olivier Hay

Le « faucon aplomado », coqueluche des enfants

Au cours du week-end, les enfants ont pu admirer la beauté d'un petit rapace rarement utilisé en chasse au vol : « le faucon aplomado ». Originaire d'Amérique, ce petit oiseau d'environ 350g se nourrit d'insectes, de rongeurs mais n'hésite pas à attaquer alouettes et pigeons.

Un week-end de haut vol

De la mer à la forêt, les maîtres des airs

Avec vue sur la mer, «buses de Harris», «buses à queues rousses» et «autours des palombes» ont pu voler sur lapins. Leur technique est simple. Posés sur le poing de leur maître, les oiseaux attendent patiemment que les lapins sortent à vive allure de leurs terriers grâce à quelques furets très efficaces.

Le vent n'a pas découragé les «faucons pèlerins ». Ils ont offert un vrai spectacle de haut vol. Quel plaisir de voir ces faucons prendre de l'altitude avant de piquer sur leur proie à une vitesse pouvant atteindre les 150 km/h. Les «faucons pèlerins» ont su tenir leur rang de maître des airs en prenant plusieurs fois des perdrix ou faisans devant des spectateurs éblouis.

Spectacle pour les yeux et convivialité

Le samedi soir, comme cela s'était produit à Péaule, il y deux ans lors d'une première rencontre de chasse au vol, les bénévoles du GIC des Menhirs et les chasseurs se sont retrouvés autour d'un repas convivial à Keravel. Chacun a pu échanger ou faire découvrir cette passion qu'est la chasse.
Le bilan de ce week-end de chasse est très positif. Pas moins de 12 articles dans la presse locale, départementale et même régionale ont annoncé ou parlé de cet évènement. Dans le public, beaucoup de non-chasseurs ont fait un long déplacement, depuis d'autres départements comme la Manche ou les Deux Sèvres, pour voir ce mode de chasse.
La chasse au vol attire car nul doute que l'esthétique des oiseaux de chasse, aussi bien au poing que dans les airs ou en quête d'un gibier, est un émerveillement.

Sylvain Murs

Merci aux photographes : Bernard VASQUEZ, Brendan LE MOING, Olivier HAY, Maxence BECHENNEC, Soazig MERAND et JP LAFOND.

L'aigle, roi des oiseaux

Peu nombreux en France à pratiquer la chasse au vol avec aigle, huit aigliers ont fait découvrir leur passion et leurs oiseaux. Avec l'aide des chasseurs locaux, traquant les chevreuils dans les bois, les aigliers ont eu tous plusieurs occasions de faire voler leurs oiseaux. Au cours du week-end, huit fois les aigles ont attrapé des chevreuils sans toutefois pouvoir maintenir leur proie au sol. Et ce, devant une foule de 250 curieux, non chasseurs ou vacanciers, tous ravis de pouvoir admirer ce spectacle.

Olivier Hay

Actualité

Assemblée Générale de la Fédération le 20 avril 2013

La Fédération départementale des chasseurs du Morbihan organise son Assemblée Générale le samedi 20 avril 2013 au siège social du Crédit Agricole, Avenue de Keranguen à Vannes. Mode d'emploi.

L'assemblée générale comprend tous les membres de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés.

Election du conseil d'administration
Les candidatures au conseil d'administration doivent être déposées, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, au secrétariat de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan au moins vingt jours avant l'assemblée générale. Tout candidat doit, à cette occasion, formuler une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité.
Chaque candidat peut communiquer à la Fédération sa circulaire programme (ne pouvant dépasser un seul feuillet au format A4) dans les mêmes délais que sa candidature (vingt jours).
Chaque candidat doit spécifier dans quel secteur géographique il se présente et quelle forme d'organisation de territoire de chasse il représente.
Les secteurs renouvelables sont : secteur 2 (Jacques LE NAY) – secteur 4 (Ludovic PENDELIAU) – secteur 6 (Ange LE CORRE) – secteur 7 (Maurice JOUBAUD) – secteur 10 (Jean-Luc MORVAN) – secteur 11 (Joseph BLANCHARD) – secteur 13 (Alain LERAT)

Questions à l'ordre du jour
Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le conseil d'administration, soit par au moins 50 adhérents à la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette assemblée.

Inscription sur la liste nominative des droits de vote
Les adhérents de la Fédération qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent. La Fédération arrête ces listes avant l'assemblée. Tous les adhérents de la Fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la Fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée. Ils peuvent consulter la liste de l'ensemble des adhérents.
Le titulaire du permis de chasser membre de la Fédération qui veut assister et voter individuellement lors de l'assemblée générale, doit, vingt jours avant celle-ci, adresser à la Fédération copie du document de validation annuelle de son permis de chasser sur laquelle il aura collé son timbre vote pour être inscrit sur la liste électorale.
Le titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, ne peut détenir plus de 10 pouvoirs.

Date limite d'envoi des droits de vote et des procurations au siège social de la Fédération : le samedi 30 mars 2013 (cachet de la Poste faisant foi). Tout type de renseignement peut être demandé à la Fédération au 02 97 62 11 20.

CA MORBIHAN BANQUE ET ASSURANCES

A l'ordre du jour

- Elections au conseil d'administration (8 h 15 à 10 h),
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2012 (à partir de 10h),
- Rapport moral,
- Comptes de l'exercice 2011/2012 (rapport de gestion, rapports général et spécial du commissaire aux comptes, résultats financiers et affectations),
- Budget prévisionnel 2013/2014 (fixation des cotisations),
- Dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2013/2014,
- Rapport d'activités,
- Question(s) mise(s) à l'ordre du jour.

Agenda

24 mars 2013 / Chasse à coure du lièvre - Rieux
ACCA de Rieux - RDV 13h30 au parking de l'Intermarché

13 avril 2013 / Assemblée générale de l'ACMM
Association des chasseurs de gibier d'eau sur le domaine public maritime, à l'Espace Les Chênes à Crac'h (56950)

19 mai 2013 / Fête de la chasse et de la nature
à Baud, organisée par l'AJC56. Renseignements auprès de Steven Leray au 06 74 59 72 06.

08 juin 2013 / Assemblée générale de l'Union des Piégeurs du Morbihan (UPM)
chez « Jo et Carmen » à Reguiny (56500)

11 août 2013 / Ploemel - Troc et puces spécial Chasse et Pêche

24 novembre 2013 / « Un Dimanche à la Chasse »

Les non-chasseurs sont invités le 24 novembre à assister à une matinée de chasse sur des territoires sélectionnés par la Fédération et répartis sur l'ensemble du Morbihan. Une communication départementale aura lieu. Les non-chasseurs intéressés peuvent s'inscrire auprès la Fédération au 02 97 62 11 20 pour choisir le territoire sur lequel ils souhaiteraient être invités. Parlez en autour de vous à vos amis non-chasseurs.

Photos insolites

Vous pouvez envoyer vos photographies animalières ou insolites pour publication dans la revue à fdc.56@wanadoo.fr.

Une chevrette et son petit le 07/09/2012 par Jean-Charles Bleher.

Faon par Jean-Michel Le Bihan en août 2012.

Setter anglais tricolore le 09/09/2012 par Brendan Le Moing.

ACC de Ploemel : un parc d'acclimatation des lapins

La Société de chasse communale de Ploemel envisage la réhabilitation du lapin de garenne sur son territoire. Après la signature d'une convention, elle s'engage à réaliser un parc d'acclimatation et des garennes artificielles. Elle accompagne également les jeunes chasseurs.

Pour y parvenir, une convention départementale de gestion du lapin de garenne élaborée par la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan vient d'être signée. L'Acc de Ploemel s'engage, avec les aides techniques et financières de la Fédération, à réaliser un parc d'acclimatation ainsi qu'à créer et aménager des garennes artificielles en réseau.

Gibier traditionnel

Soixante lapins la première année puis trente la seconde, seront lâchés dans le secteur aménagé. En contre partie la chasse de ce gibier sera bien entendu interdite pendant trois ans, sur le secteur déterminé. Ces aménagements ont été réalisés bénévolement par une équipe de chasseurs de la Société de Ploemel pour revoir ce gibier traditionnel prénommé « Jeannot » gambader dans nos campagnes. Un grand merci au propriétaire de la parcelle de terrain sur laquelle se trouvent ce parc et ces garennes artificielles.

L'équipe des chasseurs de Ploemel en charge du Parc à lapin.

Une battue avec les jeunes chasseurs

La Société de chasse communale de Ploemel a organisé une battue de chevreuils au profit et avec l'Association des Jeunes Chasseurs du Morbihan (AJC56), le dimanche 20 janvier 2013. Ainsi, Steven LERAY, président de l'AJC, est venu avec 17 adhérents et des jeunes invités des Cotes d'Armor et de Vendée. Cette journée avait pour but que ces jeunes puissent chasser le chevreuil, mais également pouvoir échanger et bénéficier des conseils des « anciens » et des chasseurs de la Société de Ploemel. C'est autour d'une galette des Rois, offerte par les jeunes chasseurs, que cet après-midi s'est achevé dans un esprit de convivialité et de camaraderie. Rendez-vous est déjà été pris pour une nouvelle battue en leur compagnie, lors de la prochaine saison.

ACC Ploemel

Concours St Hubert à St Caradec Trégomel

L'édition 2012 du concours St Hubert du Morbihan s'est déroulée le samedi 27 octobre à St Caradec Trégomel. Il a été organisé par la Société Communale de Chasse, sous l'égide de la Fédération des chasseurs du Morbihan.

Dès 8h30, les 27 concurrents étaient en lice sur des parcours conçus par les juges et les poseurs, collègues d'Olivier Le Roux, président de la Société de Chasse communale.

Seuls dans leur catégorie, Xavier Le Pipec, sympathique junior avec sa chienne setter anglais Galli et Hervé Le Net, en catégorie spaniels avec sa chienne Balou, ont fait l'objet d'une sélection directe.

Le concours des trialisants a été remporté par Jean-luc Le Roux avec sa setter anglaise Betty. Son indisponibilité pour être présent à la finale régionale en Vendée a conduit à sélectionner son asseseur, Philippe Quéré avec sa setter anglaise Chipie. Les trois autres concours ont consacré trois vainqueurs qui se sont départagés dans l'épreuve de barrage : Michel le Moellic avec Candy, Thierry Guilloux avec Feeling et Marc Ezano avec Emou.

M. Guilloux et Feeling la setter anglaise gagnent de haute lutte et représenteront le Morbihan le 17 novembre prochain en Vendée, lors du sélectif du championnat de France St Hubert.

Bernard Stéphant a rappelé l'attachement de la Fédération des chasseurs du Morbihan au soutien du concours St Hubert et son souhait pour 2013 de promouvoir le concours auprès des jeunes et des femmes. Pierre Grimaud, délégué régional du St Hubert, s'était déplacé pour l'occasion et a pu témoigner de la qualité des concurrents et de la convivialité du rassemblement.

Pierre Grimaud

Campagne de promotion de la chasse

La Fédération des chasseurs du Morbihan a communiqué en 2012 sur le message suivant : « Libérez-vous du quotidien : Rejoignez-nous ! ». L'objectif est de donner aux non-chasseurs l'envie de nous rejoindre. Le visuel est volontairement évocateur du retour à la nature, du monde de l'enfance (arc rudimentaire), d'aventure (en contraste avec l'univers quotidien aseptisé), d'émotions, de liberté, d'espace et enfin d'authenticité. Cette communication fait le lien direct avec l'opération « Un Dimanche à la Chasse » que la Fédération organise le dimanche 24 novembre 2013.

Chasse en morbihan
Revue semestrielle d'information de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
ISSN : 1631 - 2503
Secrétariat : 6 allée François-Joseph Broussais - C.S. 92409 - 56010 Vannes cedex
Tél. 02.97.62.11.20 / Fax : 02.97.62.11.21 / email : fdc.56@wanadoo. fr
Directeur de publication : Guy Bonnefous / **Rédacteur en chef** : Bruno Jaffré
Comité de rédaction : Bruno Jaffré, Ange Le Corre, Ludovic Pendéliau, Louis Stéphan
Crédits photos : FDC 56
Apport journalistique, conception de la maquette et mise en page
Terra - Vannes / 02 97 46 22 68
Régie Publicitaire : Bretagne Réussir 02 23 48 25 46
Impression : I.O.V Arradon - 02 97 40 87 87 / **Tirage** : 13 000 exemplaires
Tous droits de reproduction réservés à la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan

Petites annonces

- *Spécialiste lapin Garenne Repris parc sur herbe qualité repeuplement contrôle sanitaire livraison documentation. Tél : 06.82.28.12.19*
- *Vends deux fusils de chasse DARN. L'un à l'état neuf (1200 euros), crosse courte. L'autre en excellent état (1000 euros). Négociation possible. Tél : 02.97.56.66.49*
- *Spécialiste lapin Garenne Repris parc sur herbe qualité repeuplement contrôle sanitaire. Livraison documentation. Tél : 06.82.28.12.19*
- *Vends carabine Verney canon 7/64 très peu servie , comme neuve, moitié prix. Tél : 02.97.65.86.84.*
- *Vente de fusil mixte, 12/76 7/65 marque Valmet excellent état. Idéal battue, prix 850 euros , très peu servi. Tél : 02.97.76.50.06*
- *Vends 100 lapins de Garenne, vaccinés et livrés. Tél : 06.18.31.11.14*
- *Spécialiste lapin Garenne repris parc sur herbe qualité repeuplement contrôle sanitaire livraison documentation. Tél : 06.82.28.12.19*

Chasse en Morbihan — La revue semestrielle de la chasse — PARUTION SEPTEMBRE ET MARS

Pour 5 €* — Votre petite annonce

- Forfait 5 lignes (ou 100 signes) : **5 €**
- La ligne supplémentaire (ou 20 signes) : **2,5 €**

Nom
Adresse
Tél.
Nombre de parutions : ☐ x 5 € = ☐ €

* *Réservé aux particuliers.*
* *+5,03 € si mention "s'adresser au journal"*

Votre petite annonce doit nous parvenir :
- par **COURRIER** à **Terra** avenue du Général Borgnis Desbordes BP 252 - 56007 Vannes cedex (Chèque à l'ordre de TERRA)
- par **TÉLÉPHONE** au 02 97 46 22 68 si paiement par **carte bancaire**.

ARMURERIE DU RODOIR

Carabine Savage modèle Axis synthétique noire avec une lunette 3X9X40 Bushnell calibre 243 Win
495 € ~~695 €~~ ttc

Munition Partizan calibre 243 Win boite de 20
25 € ~~28 €~~ ttc

Casque électronique Peltor modèle Sportack
139 € ~~189 €~~ ttc

CHASSE - PÊCHE - COUTELLERIE - VÊTEMENTS
Boulevard de Bretagne 02 99 90 72 83
56130 LA ROCHE BERNARD
armureriedurodoir@orange.fr

(photos non contractuelles)

L'ATELIER du FUSIL

Armes de chasse et de sport, carabines, optique, cartouches, réglage en stand,atelier de réparation, mise à conformité, laser

+ de 250 modèles d'armes en expo fusils, carabines

cartouches de sport à partir de 41 euros / 250 soit 0.164 piece

KIT RENARD carabine 222 rem mag + lunette 3-12x42 reticule lumineux + housse+collier montée,reglée 395 euros

Une équipe de professionnels à votre service pour vous conseillez sur vos achats au meilleur prix

ouvert le lundi en août et septembre

Possibilité de Paiement en 3 ou 4 fois

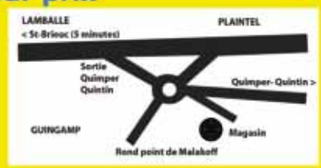

Ouvert du mardi au samedi 9h30/12h 14h/19h

RD PT DE MALAKOFF 22490 PLAINTEL Tél. 02 96 32 59 18
atelierdufusil@wanadoo.fr - www.latelierdufusil.com

DECATHLON Lorient

ZI de Keryado ● Tél. 02 97 87 87 00

En 2013, le ball trap clud de Pontivy et Décathlon Lorient ont sigé un partenariat ! Profitez de prix très avantageux en commandant vos cartouches de ball trap grâce à la licence du club !

Début août, nous vous proposerons un large choix de cartouches et accessoires pour la chasse du gibier d'eau sur le domaine maritime !

Août est le bon moment pour faire travailler votre chien avant l'ouverture, nous vous proposerons donc la location d'une boîte d'envol pour mettre votre compagnon dans les meilleures conditions !

Comme tous les ans, une semaine avant l'ouverture générale, nous vous invitons à notre journée de la chasse, afin de profiter de nombreuses réductions et partager votre passion avec des intervenants !

A très bientôt !